



HAL
open science

La territorialisation des politiques sportives dans les villes moyennes : une comparaison franco-allemande

Michel Koebel

► To cite this version:

Michel Koebel. La territorialisation des politiques sportives dans les villes moyennes : une comparaison franco-allemande. 7ème Congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF), “ Comparer le sport. Usages et controverses ”, Université de Strasbourg, 29-31 mai 2013, May 2013, Strasbourg, France. <hal-03642260>

HAL Id: hal-03642260

<https://hal.science/hal-03642260v1>

Submitted on 12 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

La territorialisation des politiques sportives dans les villes moyennes : une comparaison franco-allemande

Michel Koebel, E3S, Université de Strasbourg

Ce projet s'inscrit dans le cadre du réseau de recherche « Politiques et dynamiques des territoires » de l'Université de Strasbourg dont il a obtenu un financement (complété par un financement de l'EA1342). Deux volets étaient explorés : un travail de monographie sur trois grandes villes de l'espace trinational et leur politique sportive dans les quartiers sensibles (qui était dirigé par Gilles Vieille-Marchiset) et un travail que j'ai moi-même réalisé, également à partir de monographies sur des villes moyennes françaises et allemandes, et dans lequel j'ai abordé la question des politiques sportives dans les quartiers sensibles « par la bande », c'est-à-dire en m'interrogeant de manière plus globale sur la construction des politiques sportives municipales, et plus particulièrement sur leur « territorialisation ».

Quelques précisions d'abord sur ce que j'entends par territorialisation des politiques sportives. On pourrait très bien imaginer une interprétation de cet objet comme étant l'étude de la décentralisation des politiques sportives nationales de l'Etat, c'est-à-dire comment une politique nationale devient une politique territoriale, circonscrite par les limites d'un territoire infranational, que ce soit celui de la commune, du département, de la région ou encore de la structure intercommunale, voire du « pays », comme cela s'est déjà fait, notamment en Alsace. Ce n'est pas du tout mon option, même si, dans mon exposé, je serai amené forcément à montrer comment une politique nationale de développement sportif peut influencer une politique sportive locale et la manière dont on va traiter certains problèmes locaux. Ma façon de concevoir la notion de territorialisation quand j'analyse une politique sportive locale, c'est d'analyser la manière dont les élus locaux – et leurs collaborateurs et leurs partenaires – traitent les territoires infra communaux, c'est-à-dire leurs quartiers, puisque je m'intéresse dans mon étude à une taille de commune suffisante pour qu'il y ait différents quartiers. De plus, mon analyse se fonde avant tout sur les représentations des élus : les manières dont ils se représentent les territoires dont ils ont la charge, et plus particulièrement les manières dont ils conçoivent « territorialement » leur politique sportive (implantation d'infrastructures spécifiques, attribution des créneaux d'occupation et subventionnement d'acteurs intermédiaires en fonction de leurs territoires d'intervention, etc.). Evidemment, ces représentations sont influencées par leurs positions et leurs trajectoires (aussi bien leur position et trajectoire sociales que leur position à l'intérieur de la hiérarchie municipale) et par leurs stratégies politiques (qui n'ont parfois rien à voir avec le sport). Mais d'autres contingences viennent influencer leurs représentations et donc leurs politiques, comme le contexte national (en terme de législation comme en terme de politique sportive régionale ou nationale) ou encore des contingences très locales (comme des enjeux proprement financiers qui, comme on le verra dans l'un des exemples, n'a, là non plus, rien à voir avec le sport).

Comment ces élus se représentent-ils et prennent-ils en compte les caractéristiques sociodémographiques de la population de leur commune et de leurs différents quartiers ? Quel est le poids des acteurs intermédiaires dans leurs conceptions et les politiques qu'ils mettent en œuvre ? Comment les caractéristiques propres de l'élu (sa position et sa trajectoire sociales et politiques, son lieu d'habitation) se traduisent dans ses

représentations des différents quartiers et de la politique qu'il faut y mener sur le plan sportif ? Comment s'y insère le poids du contexte national (ou régional pour un système politique fédéral) ?

Pour essayer de répondre, au moins en partie, à ces questions complexes, j'ai évidemment choisi de travailler en profondeur plutôt que sur un pan quantitatif. Ce sont donc des monographies de six villes moyennes que j'ai choisi de réaliser, en prenant, dans mon échantillon, deux critères permettant la comparaison : un critère national (en choisissant trois villes allemandes et trois villes françaises) ; et un critère politique, où j'ai tenté de prendre des exemples fort différents sur le plan de l'appartenance politique de ses élus (des villes depuis longtemps ancrées à gauche ou à droite ; et des villes qui ont récemment basculé d'un côté ou de l'autre). Vu la taille extrêmement réduite de cet échantillon, il ne m'a pas été possible d'aller beaucoup plus loin dans la diversification de celui-ci.

Après une courte présentation des six communes, j'axerai la présentation des mes résultats sur le thème de la comparaison, puisque c'est aussi la thématique de ce congrès.

Présentation de l'échantillon et de la méthodologie

Les trois communes françaises ont été choisies pour leur taille comparable (toutes les trois sont comprises entre 50 et 70 000 habitants (leurs aires urbaines entre 107 et 123 000 habitants), mais aussi pour des trajectoires politiques différentes au cours des trente dernières années : Charleville-Mézières a toujours été à gauche (socialiste ou DVG, depuis 1977) ; Colmar à droite depuis 1947 (MRP jusqu'en 1977, puis UDF et UMP) ; Bourges a connu en 1995 une alternance entre les communistes (de 1977 à 1995) et l'UMP (depuis 1995). Enfin, j'avais déjà enquêté dans ces trois communes (pour d'autres objets d'étude) et je disposais donc d'informations préalables et une bonne connaissance de ces trois communes, ce qui m'a facilité la tâche.

Plus difficile fut l'enquête dans les trois communes allemandes, et ce n'est que le mois dernier que j'ai réussi à obtenir certains des rendez-vous, sollicités depuis plus de six mois. J'ai choisi ces villes sur des critères proches de ceux des villes françaises. L'une autour de Göttingen parce que j'avais des liens depuis deux ans avec la Faculté des sciences du sport de cette ville et que l'un des professeurs invitants pouvait me faciliter la tâche. Après plusieurs tentatives infructueuses, je me suis rabattu sur la ville de Göttingen elle-même (située à l'extrême Sud de la Basse-Saxe), bien qu'elle soit d'une taille un peu plus élevée que les autres (121 000 habitants). Mais rappelons qu'en Allemagne, les communes se sont considérablement regroupées (même si une partie des communes disposent d'une relative autonomie et de conseillers propres) et on pourrait presque comparer Göttingen à une grande partie de l'aire urbaine correspondante. Les deux autres communes ont été choisies pour leur proximité de la France dans le Land voisin de l'Alsace, le Bade Wurtemberg : Offenburg (59 000 habitants) et Esslingen (74 000 habitants). Les caractéristiques politiques de ces trois villes sont plus compliquées à présenter, du fait de la proportionnelle intégrale qui caractérise le scrutin allemand pour l'élection des conseillers municipaux, et du fait aussi que, pour des villes de cette taille, le « maire en chef » (Oberbürgermeister, pour ne pas dire le « maire supérieur, surtout si c'est une femme...) est élu au suffrage direct (parfois, ce n'est pas la même majorité). De plus, les adjoints sont en fait des « maires » (Bürgermeister), très peu nombreux (deux ou

trois selon la taille de la ville) et peuvent se présenter sans faire partie du conseil municipal. La répartition « politique » dépend des résultats obtenus par les partis à l'élection des conseillers municipaux. Bref, ce n'est pas simple, mais c'est bien plus équitable, et ça ne bloque pas la démocratie comme on veut le faire croire en France pour justifier la prime au vainqueur de 50% des sièges... Göttingen est depuis longtemps dominée par une coalition SPD / Grüne (avec un OB SPD). Esslingen a un maire en chef SPD depuis 1990, mais le maire chargé entre autres des sports est quant à lui CDU : le SPD n'a récolté que 26,3% des suffrages au CM, talonné à deux points par la CDU ; en comptant tout ce que l'on peut compter à « gauche », il n'y a pas de majorité absolue. Offenburg est dans la situation inverse : elle est plutôt dominée par la droite CDU, même si elle fut longtemps dirigée par des maires en chef du SPD ; depuis 2003, c'est une femme politique du CDU qui détient le poste de OB, alors que, dans la situation inverse d'Esslingen, c'est un maire SPD qui s'occupe entre autres des questions sportives.

Pour ce qui concerne les politiques sportives, les différentes communes se ressemblent beaucoup sur le plan formel, avec une exception notoire sur le plan de la gestion des équipements à Göttingen, où la plus grande partie des infrastructures ont été confiées en gestion et en propriété à une société privée de type SARL (GMBH = Gesellschaft mit beschränkter Haftung), nous verrons plus loin pourquoi. Leur configuration spatiale des quartiers est comparable, même si l'on peut considérer que du côté allemand, les « quartiers sensibles » ne sont pas aussi typés qu'en France.

Sur le plan méthodologique, les données recueillies ne sont pas aussi fournies d'une ville à l'autre, notamment côté allemand. Dans certains cas, je n'ai pu réaliser que trois ou quatre entretiens avec les personnes clés ; dans d'autres cas jusqu'à une dizaine avec des acteurs concernés de manière plus secondaires. Aussi, dans l'analyse comparée qui va suivre, je ferai également des comparaisons de discours au sein d'une même commune, lorsque le nombre d'entretiens le permet. L'essentiel de données recueillies et qui ont été analysées de manière croisée correspond à la manière dont la politique sportive est présentée au grand public (site internet, dépliants, éditoriaux de brochures, etc.), à la manière dont elle a été présentée à l'enquêteur par divers acteurs concernés (maire, adjoint, directeur du service des sports, représentant des associations sportives et autres acteurs intermédiaires et responsables divers), et recueillie sous forme d'entretien semi-directifs ; ces entretiens ont également permis d'obtenir des informations sur les données sociographiques des enquêtés ainsi que leurs positions et leurs trajectoires ; enfin, des données plus confidentielles ont pu être consultées, sur la manière dont la politique sportive est menée, tant sur le plan des équipements sportifs que dans la relation aux associations sportives.

Analyse comparée des six monographies

Une première comparaison frappante tient au niveau de responsabilité des élus en charge des dossiers. En Allemagne, nous avons affaire à de véritables professionnels de la politique, qui sont rémunérés pour un travail conséquent. Les *Bürgermeister* d'une ville moyenne allemande sont rémunérés entre 8 et 10 000 € par mois, quand l'indemnité d'un adjoint en maire d'une ville comparable n'obtient que 1 700 € par mois (même le maire de cette taille n'obtient que 4 000 €). Cela signifie que les adjoints en France – qui ont

rarement des rémunérations basses – continuent à exercer une activité professionnelle à côté de leur mandat et ne peuvent que très rarement s’y consacrer à plein temps. En dehors des aspects proprement politiques qui, dans les deux cas, jouent un certain rôle dans le choix de l’adjoint ou du *Bürgermeister*, le processus de choix est fort différent : quand l’adjoint français doit sa position à un processus de cooptation lié à un long parcours de notable ou de militant éclairé, le *Bürgermeister* allemand est jugé sur ses compétences dans un système concurrentiel qui fait concourir pour ces postes très prisés des dizaines de candidats (voire une centaine comme à Offenburg). Certes le *Bürgermeister* a un portefeuille plus large (et j’allais dire plus rempli) que l’adjoint français, mais le premier est donc un professionnel de la politique qui se consacre à plein temps à son activité. J’ai même perçu un certain mépris – ou au moins un regard condescendant – de la part des allemands quand on tente la comparaison ouvertement. Le contraste est d’autant plus saisissant que, dans les trois cas français étudiés, je suis tombé sur des adjoints au sport particulièrement peu compétents ou peu influents dans leur domaine. Est-ce seulement un hasard ? Dans ces communes, les grandes décisions sont prises directement par le maire, parfois même en l’absence totale de l’adjoint responsable ou avec sa complicité soumise ; ou alors c’est le chef de service qui manipule parfaitement l’adjoint en lui faisant croire qu’il prend les décisions, alors qu’il ne fait que suivre docilement les directives des nécessités du service. Interrogeant le chef de service de l’une des trois communes françaises étudiées, après 1h30 d’entretien sur la politique sportive de la commune, le nom de l’adjoint n’a pas été prononcé une seule fois, ni son existence simplement évoquée. Dans l’un des deux autres cas, l’adjoint est évoqué comme on évoque la mémoire d’un « ancien » qui n’a plus grand’ chose à dire mais que, par politesse, on invite à chaque repas de famille : l’adjoint concerné en entretien individuel n’a pas été capable d’aligner une seule phrase cohérente sur la politique sportive de la commune.

Concernant les politiques sportives engagées, toutes les communes sans exceptions présentent la dualité classique sport d’élite / sport pour tous, aussi bien en terme de soutien aux associations qu’en terme de politique d’équipement (développement, entretien et mise à disposition). Toutes sont engagées dans un processus – ou au moins une réflexion – visant à faire payer progressivement les utilisateurs – y compris associatifs – des équipements de la ville, lié aux difficultés économiques ambiantes qui touchent les finances communales comme le reste de l’économie. La principale différence tient dans le degré d’engagement dans cette voie, ou, si l’on veut, dans le degré de résistance face à ce qui est plus ou moins considéré comme inéluctable. Les choix sont variables : l’une des communes facture désormais la location des installations au prix coûtant mais a réussi à faire « passer la pilule » en renvoyant une subvention équivalente aux associations qui jusqu’alors bénéficiaient d’une mise à disposition gratuite ; une autre n’est pas allée aussi loin encore mais indique derrière chaque mise à disposition d’infrastructure le prix qu’aurait coûté la location ; une autre commune ne facture la location (mais pas au prix réel) qu’aux activités prévues pour les adultes, en garantissant encore la gratuité pour les activités organisées pour les enfants ou les jeunes. Dans le cas de Göttingen, la privatisation des infrastructures a pour origine une volonté de faire des économies budgétaires : la ville détenait un important fonds d’actions qui lui rapportait gros chaque année, mais qui devait payer de lourds impôts sur ces gains ; en léguant toutes ces actions à une SARL, en lui confiant la propriété et la maintenance des plus grosses infrastructures sportives de la commune, cette SARL, malgré la facturation partielle des locations, est en

permanence en déficit, mais ce déficit est comblé par le produit des actions ce qui les rend non imposables. Cette opération financière, parfaitement légale en Allemagne, permet au final de gagner plusieurs millions d'euros chaque année, tout en contrôlant tout de même la gestion, puisque plusieurs élus sont membres de droit de la SARL.

Une partie des communes ont embauché des animateurs ou des éducateurs qui réalisent directement une partie du programme politique voulu par les élus. Cette façon d'intervenir directement, relativement récente en France, n'est pas monnaie courante en Allemagne, du fait notamment du principe de subsidiarité. Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit d'une règle d'intervention dans les politiques publiques : un niveau politique territorial ne peut intervenir dans un domaine qu'il a choisi de développer que si aucun acteur de niveau inférieur n'a pu couvrir, en partie ou en totalité ce domaine, en garantissant d'avoir les compétences pour le réaliser. Si, en revanche, une organisation – qu'elle soit publique ou privée – montre ses capacités à le réaliser, elle est en droit d'obtenir les subventions lui permettant de le faire, mais proportionnellement aux moyens que la collectivité supérieure avait prévu d'y consacrer. Cette dernière règle est parfois volontairement occultée par les échelons inférieurs, qui exigent toujours plus de moyens, et ce point fait régulièrement débat. Mais un tel principe général n'existe pas dans le droit français, ce qui peut conduire à des situations où les services des sports peuvent entrer en concurrence avec des associations qui poursuivent des objectifs et mènent des actions comparables.

Concernant plus spécifiquement le traitement différencié des quartiers et des territoires, l'une de nos hypothèses consistait à penser que l'affichage d'une politique de « sport pour tous » cachait une inégalité qualitative et quantitative de traitement des différents quartiers.

Mais avant de traiter ce point central, deux remarques s'imposent :

- 1) En France comme en Allemagne, l'utilisation du sport comme moyen d'intégration des populations minoritaires ou vulnérables est perceptible depuis une vingtaine d'années ? En fait, cette préoccupation n'est apparue de manière significative (et inscrite dans des programmes) en Allemagne qu'une dizaine d'années après la France, et selon des modalités différentes, puisqu'elle est née d'abord dans le secteur de l'animation socioculturelle en France alors qu'en Allemagne, c'est le secteur sportif traditionnel qui l'a portée en premier. Concernant les politiques sportives municipales, on s'aperçoit pourtant aujourd'hui que, dans les six cas étudiés, ce n'est pas le service des sports qui en est directement porteur, mais d'autres services (« animation », « jeunesse », ou même « populations d'origine étrangères » en Allemagne). Je cite cette caractéristique parce que j'ai souvent retrouvé dans mes entretiens des arguments qui justifient l'apparent traitement égalitaire de tous les quartiers et toutes les populations par un renvoi de la responsabilité d'un traitement différencié selon les quartiers vers d'autres services municipaux (ou d'autres adjoints).
- 2) La plupart des services des sports étudiés (sauf Bourges et Göttingen, nous verrons pourquoi) sont dirigés par d'anciens acteurs du mouvement sportif traditionnel. Ce qui a été déterminant dans leur embauche ou leur promotion, c'était leur parcours sportif de haut niveau, leur longue implication dans le mouvement sportif, bref, leur supposée excellente connaissance du milieu sportif traditionnel. Si je cite cette caractéristique, c'est qu'elle revête une importance fondamentale dans la manière de

gérer la politique sportive, mais aussi d'influencer plus ou moins ouvertement le contenu même de cette politique, à travers la relation étroite qu'ils entretiennent avec l'adjoint concerné, ou avec le maire directement sans passer par l'adjoint. Concernant Göttingen, la semi-privatisation de la gestion des équipements et de sa politique relègue le rôle de la ville vis-à-vis des associations sportives sur un second plan, via une structure intermédiaire de type OMS, et la ville ne s'implique quasiment pas, sauf *via* un administratif plutôt gestionnaire. Pour Bourges, le fait que les domaines « sport » et « animation jeunesse » soient chapeautés par le même service « sport et jeunesse » et par une directrice venant du secteur de l'éducation populaire (formation DEFA), ceci associé au fait que l'adjointe aux sports ne soit que déléguée au sport et occupe une position dominée dans l'exécutif et n'ait aucun rapport passé avec le domaine sportif (elle a bénéficié d'un concours de circonstances juste au moment du renouvellement de la liste en 2000 : la perte de son emploi, le décès de son mari, très impliqué lui dans le domaine sportif, et son (voire leur) engagement politique), tout cela explique le caractère bien particulier de cette configuration berruyère (je dirais même qu'il me semble assez rare en France).

L'affichage d'une politique « sport pour tous » devient progressivement la norme. En effet, il paraît logique qu'une politique sportive publique locale doive prétendre servir l'intérêt général... Mais cet affichage unanime ne résiste pas très longtemps à une analyse un peu plus approfondie des lignes de crédit consacrées à tel ou tel aspect de cette politique, mais aussi aux penchants des acteurs politiques ou administratifs concernés. Et on voit alors apparaître que la politique sportive est effectivement dans certains cas clairement territorialisée, dans d'autres dirigée en fonction de certains types de populations, mais qui sont plus ou moins clairement assimilés à certains espaces. Plusieurs facteurs font ainsi varier le degré de clarté de la territorialisation, comme l'existence de programmes spécifiques à certains quartiers, mais aussi l'existence de représentations souvent négatives qui y sont liées.

Quand des « quartiers sensibles » existent dans la commune, c'est-à-dire existent dans les représentations et les classifications, alors cela semble automatiquement produire une tendance à différencier la politique sportive qui y est menée. L'expression allemande est « *soziale Brennpunkte* », qui joue sur les mots, puisque, littéralement, cela signifie « points focaux sociaux », mais *brennen* signifie « brûler » (le point focal avait été associé à la concentration de la lumière du soleil par une loupe, ce qui permettait de faire brûler la paille) et l'on pourrait donc aussi traduire l'expression par « endroits socialement brûlants », un peu comme nos « quartiers chauds » en France. Derrière un discours d'affichage qui consiste à dire que l'on travaille pour tous sans discrimination aucun selon les quartiers, on perçoit un traitement différencié. Plusieurs exemples le montrent :

- Au détour d'une phrase, on apprend que les jeunes de ces quartiers sont plus violents qu'ailleurs et ne respectent pas (comme ailleurs) les infrastructures mises à leur disposition (Charleville-Mézières) ;
- A la question d'un déficit d'équipements dans un quartier plutôt sensible, la justification apportée est qu'il y a moins d'adhérents dans les clubs parmi cette population (Göttingen) ;

- A Colmar, la priorité absolue affichée est également le « sport pour tous », mais on s'aperçoit que les éducateurs sportifs de la ville ont comme priorité d'intervenir dans les secteurs sensibles ;
- A Bourges, face à une priorité d'affichage analogue – le « sport pour tous » –, on apprend qu'il existe une politique particulière dans les « quartiers sensibles » *via* les Contrats Urbains de Cohésion Sociale : leurs clubs reçoivent ainsi des « subventions exceptionnelles », mais il faut les considérer comme les autres, parce que la priorité, c'est la « mixité sociale » ; pour l'adjointe, le club sportif (sous entendu : « traditionnel ») est particulièrement adapté aux « enfants des quartiers » (sous entendu : « des quartiers sensibles ») parce qu'ils y « apprennent la politesse ».

Concernant les villes allemandes étudiées, les quartiers sensibles sont moins typés, moins reconnaissables, mais il existe tout de même certaines zones, caractérisées par un fort taux de population d'origine étrangère. Dans ce cas, le service des sports ne se sent plus concerné et renvoi la balle à d'autres services. Mais là aussi, des programmes fédéraux, relayés par les *Länder*, interviennent pour développer des actions en direction de ces populations.

A Bourges et à Charleville-Mézières, on retrouve également des animateurs socioculturels qui utilisent le sport avec des jeunes en difficulté avec des visées intégratives, mais le « sociosport » ne rentre pas toujours dans la politique sportive *stricto sensu*.

C'est en terme d'équipements sportifs que les programmes nationaux français vont influencer notablement les décisions d'implantation spécifique dans les quartiers sensibles. C'est au final une question d'argent, d'économie, qui passe souvent au-dessus des chefs de service et même de certains adjoints qui n'auraient pas forcément fait ces choix. Dans certains cas, l'équipement a pu servir aussi de réponse d'urgence à des mouvements de contestation très localisés mais relayés par la presse.

L'analyse des discours produits par les acteurs de la politique sportive fait émerger une autre logique qui influence considérablement la politique sportive menée localement. Toujours sous couvert de « sport pour tous », la politique sportive colmarienne fait une exception notable en ce qui concerne le sport d'élite, aussi bien dans les critères de subventionnement que dans la politique d'attribution d'équipements : on sort complètement des critères, sans doute parce que les enjeux d'image sont exceptionnels.

A Bourges aussi, on apprend par un autre biais que le sport de haut niveau est mis en valeur : pour l'adjointe, l'élite, c'est « une locomotive pour le club » et les champions sont admirés par les enfants. On s'aperçoit aussi que, derrière la priorité du « sport pour tous », la priorité des priorités va aux manifestations sportives. La chef de service explique qu'il y a « cette volonté, parce que le sport est une vitrine et les manifestations le sont » aussi.

En fait, derrière le « *Sport für alle* » ou le « sport pour tous », on s'aperçoit que deux types d'initiatives sont promues : les équipements tous publics (ludiques, pour le loisir, comme les piscines, les patinoires, les parcs de jeux, les espaces multisports en accès libre) et le sport en club traditionnel. C'est ce dernier qui est le plus valorisé, sans doute parce qu'il correspond à un nombre important de bénévoles qui s'investissent et qui constituent non seulement une vitrine de dynamisme pour la commune, mais ils correspondent également à un réservoir d'électeurs potentiels pour les élus. C'est là que le choix de l'interlocuteur municipal, aussi bien du côté de l'élue que du côté du chef de service, est essentiel : il faut miser sur un interlocuteur reconnu par le milieu sportif. C'est là qu'intervient la remarque

préalable que je faisais plus haut : la plupart des chefs de services ont été recrutés sur ce type de critères. Mais, si cela comporte certains avantages, cela a aussi certains effets sur la manière de concevoir une politique sportive, puisque l'on connaît bien le rôle primordial de la manière de présenter les dossiers et leur importance relative. Je citerai ici une petite phrase caractéristique du chef du service des sports de Colmar qui résume sa manière de concevoir la politique sportive : « il ne faut oublier personne ». Cela paraît un raisonnement de simple « bon sens », mais qui cache une chose fondamentale : on n'oublie que ceux que l'on n'entend pas... C'est-à-dire que les politiques locales sont souvent le produit d'une réponse à des demandes exprimées avec une certaine force. Je ne parle pas de la force physique bien évidemment, mais de la force de ce qui est organisé, de ce qui est institutionnalisé, qui existe depuis longtemps et qui possède des moyens de faire entendre, des réseaux, des proximités avec les élus et avec les services, et le fait que le recrutement de ceux qui définissent les politiques soit liés à ce « petit monde du sport » renforce encore son propre enfermement dans ce monde, ou du moins augmente l'inertie qui l'empêche d'évoluer. De la même manière, la répartition spatiale des équipements souffre de cette inertie, d'autant plus que l'on ne construit plus à tour de bras comme on a pu le faire à certaines périodes en France et en Allemagne. Et l'attribution des créneaux d'occupation des équipements existants, comme l'ordre dans lequel on décide de rénover ou de réparer souffre pour l'une de cette même inertie, et pour l'autre du poids politique des utilisateurs.

Conclusion

Au final, je reste assez sceptique sur les résultats auxquels je suis parvenu. En même temps, je suis satisfait d'avoir réduit le nombre de cas étudiés, sans quoi le peu de moyens dont je disposais pour réaliser cette enquête aurait conduit à une approche beaucoup plus superficielle et j'aurais manqué certaines informations cruciales. Et, en même temps, je suis un peu déçu par les cas que j'ai explorés : je croyais que, ces dernières décennies, les choses avaient évolué plus que cela. Le pouvoir de définir une politique sportive non seulement reste assez mince et souffre d'une forte inertie, liée aux infrastructures et aux réseaux associatifs existants (qui évoluent peu également), mais, en plus, dans le jeu qui lie l'adjoint aux sports à son chef de service, le second manipule souvent le premier, et ce d'autant plus qu'il est d'une part lui-même issu du secteur qu'il est censé développer (par une légitimité endogamique), et d'autre part qu'il accumule une ancienneté importante, à condition de conserver la reconnaissance du milieu sportif (la légitimité de l'irremplaçable). L'autre déception – mais qui pour moi n'est qu'une confirmation en fait – c'est la faiblesse de l'influence de l'appartenance politique des élus, qui teinte à peine, dans un sens ou dans un autre, les pratiques municipales dans le domaine sportif. C'est un peu comme les politiques ministérielles en France dans le domaine universitaire...